GRATIFICATION DE STAGE

EN EUROS

NEOXIA PARIS 27 AV DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS 08

N° SIRET: 43186648200034

N° APE: 6202A

- 1486

CONVENTION COLLECTIVE : BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS ET SOCIÉTÉS DE CONSEILS (SYNTEC)



CODE DE VÉRIFICATION: 467518

DÉBUT DE PÉRIODE01 AVRIL 2022FIN DE PÉRIODE30 AVRIL 2022DÉBUT DU CONTRAT01 FÉVRIER 2022DATE D'ANCIENNETÉ01 FÉVRIER 2022N° DE SÉCURITÉ SOCIALE195099935058415

MOHAMED BEN KHOUYA 174 RUE MICHEL ANGE 62100 CALAIS

 CLASSIFICATION:
 STAGIAIRE
 MINIMUM COEFFICIENT:
 SALAIRE DE BASE:
 1 500,00

 CATEGORIE:
 STAGIAIRE
 RÉMUNÉRATION TOTALE DU MOIS:
 1 500,00
 DUREE HEBDOMADAIRE:
 35 H

 EMPLOI:
 TAUX HORAIRE:
 9.8899

DÉSIGNATION	BASE	PART EMPLOYÉ		EMPLOYEUR	CALENDRIER	
		TAUX OU %	MONTANT	MONTANT	01/04/2	022 AU 30/04/2022
Gratification de stage	151,67	9,8899	1 500,00		JOUR	EVÉNEMENT
Rémunération brute (1)			1 500,00		V 01 S 02	
Santé					D 03	
Assurance maladie	908,49			63,59	L 04	
Complément d'assurance maladie	908,49			54,51	M 05 M 06	
Accidents du travail - Maladies professionnelles	908,49			7,00	J 07	
Retraite					V 08 S 09	
Sécurité sociale plafonnée	908,49	6,900	62,69	77,68	D 10	
Sécurité sociale déplafonnée	908,49	0,400	3,63	17,26	L 11	
Famille					M 12 M 13	
Base	908,49			31,34	J 14	
Complément	908,49			16,35	V 15	
Autres contributions dues par l'employeur				54,33	S 16 D 17	
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	892,59	6,800	60,70		L 18	JF
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	892,59	2,900	25,88		M 19	
EXONERATIONS, ECRETEMENT ET ALLEGEMENT DE COTISATIONS					M 20	
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SALARIALES (4)			152,90		V 22	
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PATRONALES				322,06	S 23 D 24	
Autres retenues (3)					L 25	
Titres Restaurant	20,00	3,700	74,00	111,00	M 26	
					M 27	
					J 28 V 29	
					S 30	
					JF	JOUR FÉR

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 1 273,10					DU MOIS	
IMPÔT SUR LE REVENU	BASE	TAUX PERSONNALISÉ	MONTANT	DONT ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À LA SUPPRESSION DES COTISATIONS CHÔMAGE ET	-8,36	
Impôt sur le revenu prélevé à la source (5)	0,00	0,00%	0,00	MALADIE		
NET PAYÉ (1) + (2) - (3) - (4) - (5) - (6) EN EUROS	VIREMENT		1 273,10	TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR ALLÈGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR	1 933,06 0,00	
DATE DE PAIEMENT 30 AVRIL 2022				NET IMPOSABLE	1 372,98	

	ACQUIS	PRIS	SOLDE
AUTRES REPOS			
(H)	0,00	7,00	-7,00

COMMENTAIRES

Informations fiscales : Rémunération nette imposable : 4 118,94 € dont 1 372,98 € sur le mois. Heures supplémentaires exonérées : 0 € dont 0 € sur le mois. Prélèvement à la source : 0 € dont 0 € sur le mois / Cumuls depuis le 1er février 2022 : Rémunération brute 4 500,00 €. Cumul des heures réellement travaillées depuis le 1er Janvier 448.01h. Temps travaillé ce mois : 140 h.

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce document de remise de gratification de stage sans limitation de durée. Pour la définition des termes employés, se reporter au site Internet www.service-public.fr rubrique cotisations sociales.

